Compte rendu de la séance du 4 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre juin à 18 heures le conseil municipal de la commune de Villefranche de Conflent régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes, 21 rue Saint Jean
Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Monsieur Dominique OSTER, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur André-Emmanuel MERLIAC, Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT
Représentés : Monsieur Julien AUDIER-SORIA par Madame Frédérique LATOUR
Absent excusé : Monsieur Joël MENE
Secrétaire de la séance : Monsieur André-Emmanuel MERLIAC

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite rajouter quatre points à l'ordre du jour :

- Virement de crédit : régularisation paye suite au passage à un changement de position administrative d'un agent
- Création du lieu-dit : Garrigue d'en Potis »
- Convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- Tiers Lieu : convention et bail emphytéotique 5 rue saint Jacques

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord

Ordre du jour:

- Approbation du PV du 14 avril 2021
- Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L2122.22 du CGCT :
  - DM_009_2021 : Révision contrat assurance 2021
  - DM_010_2021 : Attribution travaux isolation thermique 64 rue St Jacques
  - DM_011_2021 : Attribution fourniture et pose barrière électrique
  - DM_012_2021 : Attribution remplacement d'une partie du réseau eau potable au Faubourg
- Délégation du conseil municipal au maire : n°15 – Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
- Modification de la Régie des Remparts : Tarifs conventions avec l'Office de Tourisme, visites spéciales, visite VIP, Murder Party, vente éco-cup de Villefranche de Conflent
- Tarifs location annuelle, saisonnière 21 rue Saint Jean : studio 4, studio 1
- Modification de la Régie des parkings :
  - Encaissement des produits de divers abonnements ainsi que la vente de carte magnétique et badge en cas de perte par émission d'un reçu
  - Rajout du mode d'encaissement par chèque et virement
- Investissement virement de crédit (travaux de sécurisation de la RN 116)
- Rapport annuel Eau et Assainissement (RPQS) 2020
- Demande de subventions auprès du département et de la Région pour l'accueil des rencontres annuelles du Réseau des Sites Majeurs de Vauban du 6 au 8 juillet 2021
- Demande de subvention auprès du département, de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation du réseau eau et assainissement, rue Saint Jacques
- Convention Police municipale Vernet les Bains
- SYDEEL : Conseil en Energie Partagée
- Questions diverses :
  - Planning des élections
  - divers

APPROBATION PROCES VERBAL - SEANCE DU 14 avril 2021 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance du quatorze avril 2021 et l'émarge.

DECISIONS MUNICIPALES :

du 26 avril 2021 :

Objet : REVISION DE CONTRAT ASSURANCE 2021 DM_009_2021

Article 1 : Approbation du contrat avec la société ALLIANZ, représentée par Patrick CHARCOS et Laurent CHARCOS, 30 rue de l'Agriculture BP44, 66500 PRADES pour le montant de 13 985.83 euros (dont 13 485.87 € HT pour la commune et 499.98 € HT pour le réseau d'eau)

Objet : Attribution travaux isolation thermique 64 rue Saint Jacques DM_010_2021
Article 1 : Le marché est conclu avec l'entreprise LOPEZ pour le montant suivant :
- remplacement des fenêtres et mise en peinture pour un montant de 35 198 € HT
- révision des volets et mise en peinture pour un montant de 3 060.00 € HT
- remplacement de la porte d'entrée, mise en peinture et pose d'un digicode pour un montant de 4 570 € HT

Objet : Attribution fourniture et pose barrière électriques avec badges DM 011 2021
Article 1 : Le marché est conclu avec l'entreprise SDEA pour un montant de 8 318.69 € HT

Du 20 mai 2021 :

Objet : Attribution remplacement d'une partie de réseau eau potable au Faubourg DM 012 2021
Article 1 : Le marché est conclu avec l'entreprise JOCAVEIL et Fils pour un montant de 10 507.25 € HT

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Délégation du conseil municipal au maire : n°15 – Excercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme (DE_036_2021)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil communautaire 40-21 du 13/03/2021 le droit de préemption urbain a été instauré suite à l'approbation le 13/03/2021 du plan local d'urbanisme intercommunal ayant les effets d'un schéma de cohérence territoriale et que par délibération 41-21 du 13/03/2021 à délégué aux communes l'exercice du droit de préemption urbain. Compte tenu des délais courts qui encadrent la procédure du droit de préemption urbain le conseil municipal peut déléguer au maire l'exercice de ce droit de préemption.

Monsieur le Maire propose l'ajout de la délégation n° 15 "Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal"

Un accord unanime a été donné

Modification de la Régie des Remparts : Tarifs conventions avec l'Office de Tourisme, Visites spéciales, Visite VIP, Muder Party+, vente éco-cup de Villefranche de Conflent - villefranche (DE_037_2021)

Visites commentées :
Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :
- Visite VIP (tarif unique) de 2 à 4 personnes : 40.00 €
- Murder Party+ de 10 à 15 participants : 30.00 €
- Visites Spéciales : 10 € / 8.00 € réduits / 4.50 € enfant (de 5 à 10 ans inclus)

Les autres tarifs restent inchangés
Boutique : Ecocup : 2.00€
Les autres tarifs restent inchangés

Convention Office de Tourisme Intercommunal :
Pour le billet commun sites de Villefranche de Conflent :
Billets vendus par l'OTI commission de 8 %. L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets et de prestations pour le compte d'un tiers (groupe et séjour Train Jaune UNESCO, commission 6 %).
La régie des Remparts établira une facture pour le montant net avec annexe sur laquelle apparaîtra la commission.

Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets pour le compte d'un tiers (entrées individuels Remparts, commission 8 % ; pour les groupes commission de 6 %) Billets vendus par l'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.
Les autres tarifs restent inchangés
Un accord unanime a été donné

Tarifs location annuelle, saisonnière 21 rue Saint Jean : studoi 4, studio 1 (DE_038_2021)

Après avoir donné lecture des différents tarifs appliqués en 2020, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Gîtes Saint Jean n°1 et n° 4 :

Pour satisfaire des demandes de location, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour la location du studio 1 et 4 à 350 euros par mois (charges comprises eau – électricité).

A ce tarif, le studio 4 pourra être loué à l'année ou à la saison (2 mois minimum) par contre le studio 1, à la saison (2 mois minimum)

Les autres tarifs restent inchangés.

Un accord unanime a été donné

Modification de la Régie des parkings : (DE_039_2021) et (DE 040 2021)

Monsieur le Maire propose que le stationnement payant soit maintenu et qu'un système d'abonnement soit mis en place, l'article 3 de la délibération de création est modifié comme suit :

Article 3 : La régie encaisse les produits provenant :

- Des horodateurs du parking de la Porte de France, Porte d'Espagne et derrière l'église
- Des abonnements saisonnier et annuel par émission d'un reçu

L'encaissement des droits de stationnements pourront être perçus par carte bancaire (automate de paiement), par numéraire, par chèque et par virement

Un accord unanime a été donné

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants, modification de l'article 4 :

Article 4 : Par dérogation aux dispositions de l'article 3 une tarification et une durée spécifique sont applicables pour les habitants, commerçants et saisonniers par un système d'abonnement et délivrance d'une carte magnétique et badge:

- Abonnement annuel : 100 € pour les commerçants exerçant à l'année par émission d'un reçu
- Abonnement saisonnier : 50 € pour les loueurs de meublés et des chambres d'hôtes par chambre ou par gîte (afin que les locataires puissent stationner gratuitement), les commerçants saisonniers, les saisonniers, les employés et les propriétaires de résidences secondaires par émission d'un reçu
- En cas de perte ou de casse de la carte magnétique elle sera facturée 30 € par émission d'un reçu
- En cas de perte ou de casse du badge il sera facturé 10 € par émission d'un reçu
- Gratuité pour une voiture par foyer pour les résidents à l'année, au parking des Esplanades
- Gratuité pour les détenteurs de badges du 1er octobre au 31 mai

Un accord majoritaire a été donné, vote OUI : 7 / Contre : 2 Mme LATOUR

Investissement virement de crédit - travaux de sécurisation de la RN116 (DE_041_2021)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts pour les travaux de sécurisation de la RN116, au article 231 programme 999 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires d'un montant de 25 000 € sur l'article 231 programme 169 et de comptabiliser une recette de 25 000 € à l'article 132 programme 999 (participation de la DIRSO pour les dits travaux). Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Un accord unanime a été donné

Rapport annuel de l'Eau et l'assainissement (DE_042_2021) (DE 043 2021)

Monsieur le rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Monsieur le Maire présente les deux rapports et précise que les rapports seront publiés sur le site services.eaufrance.fr.

Un accord unanime a été donné

Demande de subvention auprès du département et de la Région pour l'accueil des rencontres annuelles du Réseau des Sites Majeurs de Vauban du 6 au 8 juillet 2021 (DE_044_2021) (DE 045 2021)

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental et de la région afin de pouvoir organiser ces rencontres pour un budget prévisionnel de 10 491 €.

Villefranche de Conflent accueille en partenariat avec la Commune de Mont Louis, les rencontres annuelles du Réseau des Sites Majeurs de Vauban. C'est une manifestation exceptionnelle puisque nous recevrons les 12 sites UNESCO qui composent ce réseau.

Un accord unanime a été donné

Demande de subvention auprès du département et de l'agence de l'eau pour la réhabilitation du réseau eau et assainissement, Rue Saint Jacques (DE 046 2021) (DE 047 2021)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'estimation du montant des travaux 534 042.15 € réalisé par le bureau d'étude SERI et propose de réaliser et demander les subventions en deux tranches afin d'obtenir un montant de subvention le plus élevé possible.

Un accord unanime a été donné

Convention Police municipale de Vernet les bains (DE 048 2021)

Monsieur le Maire expose qu'afin de faire appel au service de la police rurale de Vernet les Bains dans le cadre d'interventions régulières sur le territoire de Villefranche de Conflent, il convient de faire une demande de mutualisation de service auprès des services préfectoraux qui auront en charge la rédaction d'une convention.

Monsieur le Maire indique que cette convention fixera les conditions d'organisation et de financement de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal l'autorise à signer cette convention dès que les services préfectoraux l'auront rédigé et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant.

Un accord majoritaire a été donné, vote OUI : 7 / Contre : 2 Mme LATOUR

SYDEEL : Conseil en Energie Partagée (DE 049 2021)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mission portée par le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, intitulé « Conseil en énergie partagée territorial » (CEP).

Le Conseil Energie Partagé est un service proposé en amont et en parallèle des Bureaux d'études. Il accompagne la commune dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie. Les prestations concernent le patrimoine communal existant (bâti et éclairage public), en construction, ou en projet et porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune : combustibles, électricité et carburants.

Monsieur le Maire propose la signature de la convention qui détermine les engagements de la collectivité et du Sydeel

Un accord majoritaire a été donné, vote OUI : 5 / Contre : 1 M. MERLIAC / Abstention : 3 M.OSTER et Mme LATOUR

Points ajoutés à l'ordre du jour :

Virement de crédit : régularisation paye suite a un changement de position administrative d'un agent (DE 050 2021)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts pour les charges de personnels sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires d'un montant de 22 000 € sur l'article 6411, 40 000 € sur le compte 6450 et de comptabiliser une recette de 40 000 € à l'article 6419 (remboursement CNP). Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Un accord unanime a été donné (Mme SORIA ne participe pas au vote)

Création du lieu-dit : Garrigue d'en Potis » (DE 051 2021)

La RN116, au niveau de la « Garrigue d'en Potis » est très dangereuse, il convient donc de créer un lieu-dit, afin d'appliquer la réglementation, nécessaire à la mise en sécurité de cette route en limitant la vitesse a 50 km/h

Cet aménagement sur la commune répond à la demande de tous les administrés habitant le long de la RN116, et regrettant la vitesse excessive de certains automobilistes.

Un accord unanime a été donné

Convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Conflent Canigó pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (DE 052 2021)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le PLUi valant SCOT de Conflent Canigo a été approuvé par délibération du 13/03/2021, dotant ainsi la commune d'un document d'urbanisme, et confirmant le désengagement de la DDTM66 comme service instructeur. Monsieur le Maire propose la signature de la dite convention

Un accord unanime a été donné

Tiers Lieu : convention et bail emphytéotique 5 rue saint jacques (DE 053 2021)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Tiers lieu est de plus en plus actif, il doit déménager au 5 rue Saint Jacques comme prévu. Afin que cette structure puisse demander des subventions sur cette bâtisse, les financeurs souhaitent avoir une visibilité sur les conditions de locations.

Monsieur le Maire propose le principe de l'établissement d'un bail emphytéotique administratif de 18 ans, dès la fin des travaux ainsi le preneur a un droit réel sur le bien concerné par le bail, Il propose un loyer entre 500 et 800 euros.

Dans l'attente de la réalisation des travaux, et de la signature d'un bail emphytéotique, une convention de prêt sera conclue afin que le collectif puisse utiliser le bâtiment gratuitement (EDF et eau à leur charge)

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la signature d'une convention de mise à disposition dans l'attente, suivi d'un bail emphytéotique dès la fin des travaux de 18 ans, avec un loyer de 700 € par mois

Un accord majoritaire a été donné (Monsieur MERLIAC ne participe pas au vote) vote OUI : 6/ Abstention : 2 Mme LATOUR

Clôture de la séance à 21h30